



**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation
et d'éducation
Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion
19 avenue du Maine
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

**Note de service
DGER/SDPFE/2017-695
22/08/2017**

Date de mise en application : 21/08/2017

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 4

Objet : appel à projet « Conduites addictives et sécurité routière - Trace ta route »

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Hauts Commissariats de la République des COM
Établissements publics et privés sous contrat d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Résumé : la présente note de service précise les modalités de participation des établissements à l'appel à projet.

Textes de référence : code de la santé publique, code de l'éducation, code rural et de la pêche maritime.

La présente note de service a pour objet d'inviter les établissements d'enseignement technique agricole à s'associer au projet de prévention intitulé « *conduites addictives et sécurité routière - Trace ta route* ».

Cette démarche est soutenue par la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).

Ce projet pluridisciplinaire, à destination des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de l'enseignement agricole, a vocation à impliquer notamment les enseignants d'éducation socio-culturelle et les personnels de santé.

Il s'inscrit dans la continuité de l'appel à projet « Conduites addictives et Sécurité routière » proposé en 2016-2017.

I- Contexte

La consommation de substances psychoactives est un problème majeur de société qui touche l'ensemble de la population française. En effet, aux dommages sociaux et sanitaires pour l'usager, s'ajoutent les dommages pour leur entourage et la collectivité, lorsque se produisent des accidents ou des phénomènes de violence.

Les zones de circulation constituant l'espace routier sont des lieux de vie collectifs où piétons, cyclistes, conducteurs d'automobiles ou d'engins, passagers, se côtoient quotidiennement. La sécurité des déplacements demande à ce que chacun des usagers s'adapte aux conditions spécifiques des uns et des autres et se conforme aux règles. Elle exige une vigilance accrue de tous et un respect mutuel.

Dans ce contexte, la consommation de substances psychoactives accroît significativement les risques pour la santé et la sécurité de l'usager comme celle d'autrui de par les effets induits (modification de la perception du risque et/ou prise de risque, perte d'attention ou de vigilance ...).

La période de l'adolescence correspond à la fois :

- à une volonté d'autonomisation croissante, avec par exemple l'apprentissage de la conduite et l'obtention du permis de conduire ;
- à une prise de risques, une quête de sensations et d'expériences accrues, accompagnée de potentiels comportements transgressifs, dans un objectif de tester les limites posées par les adultes.

Les études récentes montrent une large diffusion des substances psychoactives chez les jeunes en France ¹. Les usages de substances s'intensifient, se répètent et s'installent parfois durablement pendant les années lycées. Si l'on note un recul sensible et récent de l'usage quotidien du tabac ou de l'usage régulier d'alcool ou du tabac, la diffusion du cannabis reste élevée. Pour les jeunes de 17 ans, elles mettent notamment en évidence une évolution préoccupante de certains comportements de consommation : hausse des alcoolisations ponctuelles importantes, augmentation des polyconsommations,...².

Par ailleurs, les accidents de transports représentent la première cause de décès des jeunes de 15 à 24 ans³. Les jeunes de 15 à 24 ans usagers de la route ont représenté 1/3 des blessés graves et 22 % des personnes tuées en 2016⁴ ; les accidents impliquant au moins un conducteur jeune adulte (18-24 ans) représentent 27 % de la mortalité routière et 29 % des blessés hospitalisés⁵. Les facteurs comportementaux, dont les conduites addictives, sont la cause de la plupart des accidents. Ainsi, l'alcool et les

¹ « Les drogues durant les années lycée » - résultats de l'enquête ESPAD 2015 en France, Office français des drogues et des toxicomanies ; Tendances n° 112, septembre 2016

² « [Les drogues à 17 ans : analyse de l'enquête ESCAPAD 2014](#) », Office français des drogues et des toxicomanies, mai 2015

³ Tableau des principales causes de décès des jeunes et des enfants en 2013, Institut national de la statistique et des études économiques.

⁴ L'accidentalité routière en 2016 – Estimations, Observatoire national interministériel de la sécurité routière.

stupéfiants seraient à l'origine de 23,5 % et 13,3% des accidents mortels provoqués par un jeune conducteur adulte sur la période 2013-2015⁶. En 2015, 54 % des jeunes de 18-24 ans, impliqués dans un accident mortel, qu'ils soient piéton ou conducteur, présentaient un taux d'alcool supérieur à 0,5 g/l⁷.

Aussi, le rôle joué par l'école en matière de prévention des comportements à risques mais aussi d'apprentissage du vivre-ensemble, au travers de l'éducation à citoyenneté et à la santé reste primordial, notamment à l'adolescence, période où la personnalité se structure⁸.

Les experts estiment que les interventions basées notamment, sur le développement des compétences psychosociales des jeunes, ont des effets positifs à court, moyen et long terme sur les comportements à risques : réduction des problèmes de comportements, retard dans l'âge des premières expérimentations, baisse des consommations nocives de produits⁹,...

L'appel à projet « Conduites addictives et sécurité routière - Trace ta route » propose aux équipes éducatives d'accompagner les apprenants dans une **démarche de prévention par les pairs mais aussi d'éducation à la citoyenneté, basée sur le développement des compétences psychosociales**. Il a pour ambition l'acquisition et la promotion par les jeunes de comportements responsables envers eux-mêmes comme autrui en matière de santé et de sécurité routière, dans un double objectif de prévention des risques de dépendance et de réduction de la mortalité routière. Il vise notamment :

- **le renforcement des capacités relationnelles des jeunes** (estime de soi, résistance à la pression d'autrui) ;
- **la construction de leur pensée critique** (analyse de l'influence des médias et des pairs, savoir identifier les informations pertinentes).

« Conduites addictives et sécurité routière -Trace ta route » s'articule avec les démarches d'éducation à la sécurité routière menées par les établissements, notamment dans le cadre des préparations des apprenants aux différentes attestations de sécurité routière ou d'éducation à la route.

Cet appel à projet s'inscrit dans les missions de l'enseignement agricole, notamment en apportant aux jeunes les savoirs et les compétences leur permettant, comme futurs citoyens, de faire des choix éclairés et responsables en matière de santé et de sécurité afin de s'intégrer dans la société comme dans leur environnement.

II - Descriptif de l'appel à projet

Le projet doit amener les apprenants à :

- réfléchir et débattre sur les interactions entre sécurité routière et conduites addictives ainsi que sur les risques induits. La réflexion menée portera tant sur les différents comportements que sur les moyens de les influencer pour favoriser une mobilité citoyenne, responsable et en sécurité pour tous ;
- concevoir, construire et présenter un outil de prévention, entre pairs et pour les pairs, **sous forme d'un support vidéo numérique**, d'une durée maximale de 2 minutes.

⁵ La sécurité routière en France - Bilan de l'accidentalité de l'année 2014, Observatoire national interministériel de la sécurité routière, La documentation Française.

⁶ L'accidentalité routière en 2015 - Bilan, Observatoire national interministériel de la sécurité routière.

⁷ Aide mémoire 2015 de l'accidentalité en France, Observatoire national interministériel de la sécurité routière

⁸ [« Conduites addictives chez les adolescents : Usages, prévention et accompagnement », expertise collective de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale \(INSERM\), Février 2014](#)

⁹ [Comportements à risques et santé : agir en milieu scolaire, Réseau francophone international de prévention des traumatismes et de promotion de la sécurité, INPES, 2008](#)
[« Conduites addictives chez les adolescents : Usages, prévention et accompagnement », expertise collective de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale \(INSERM\), Février 2014.](#)

Les actions proposées par les établissements devront :

- permettre le développement des compétences psychosociales des apprenants, **en visant les techniques de communication**, notamment par des ateliers-débats ou d'expression.
- favoriser les démarches de multidisciplinarité et de co-construction avec les apprenants ;
- **inclure une action de prévention des jeunes participant au projet vers leurs pairs**, utilisant le support produit, dans ou en dehors de l'établissement ;
- favoriser les échanges entre apprenants de l'enseignement agricole et des autres dispositifs d'enseignement ;
- inclure systématiquement un travail préalable d'information sur les conduites addictives, **dans le contexte spécifique de l'utilisation des espaces routiers**. Ce travail sera réalisé avec un organisme spécialisé (liste non exhaustive en annexe 1) ;
- intégrer une évaluation des actions et notamment leur impact sur les apprenants et l'établissement.

Une attention particulière sera portée aux projets permettant l'accessibilité de ces outils de prévention aux jeunes en situation de handicap.

III - Mise en œuvre de l'appel à projet et les modalités de participation

Les établissements, souhaitant s'impliquer dans cet appel à projet, doivent transmettre une note synthétique, à l'autorité académique avant le 12 octobre 2017.

Le formulaire à compléter figure en annexe 2. Une version modifiable peut être obtenue sur demande adressée à conf-dger.bvie@educagri.fr.

Le SRFD émettra un avis sur la candidature de l'établissement puis la transmettra pour le 19 octobre 2017 au Bureau de la Vie Scolaire, Etudiante et de l'Insertion (BVIE) à l'adresse suivante : conf-dger.bvie@educagri.fr.

Un comité national sélectionnera 8 établissements retenus pour cet appel à projet, selon la pertinence des éléments fournis dans la note synthétique et l'avis de l'autorité académique.

Chaque établissement sélectionné recevra une somme forfaitaire de 1000 € pour la mise en œuvre du projet, en incluant *a minima* la participation d'un médiateur spécialisé pour les débats.

Ils transmettront, pour le 22 mai 2018, au BVIE conf-dger.bvie@educagri.fr :

- le bilan détaillé du projet, comprenant l'ensemble des éléments décrits dans l'annexe 3 ;
- le support vidéo réalisé.

Les établissements pourront bénéficier de l'appui des réseaux nationaux :

- RESEDA ;
- « Insertion-égalité des chances ».

Il est fortement conseillé aux établissements de prendre l'attache d'experts sur les questions des conduites addictives et de sécurité routière pour la mise en œuvre des actions et/ou leur évaluation. Une liste non exhaustive est proposée aux établissements en annexe 1.

III- Personnes ressources

Pour toute question, vous pouvez contacter :

- corinne.sadot@agriculture.gouv.fr, chargée de mission éducation à la santé
- geraldine.coulon@educagri.fr co-animatrice du réseau « Insertion-égalité des chances »
- emilie.desaulty@educagri.fr, animatrice nationale du réseau RESEDA

Le Directeur Général
de l'Enseignement et de la Recherche

Philippe Vinçon

Annexe 1

Structures spécialisées et ressources disponibles

Sécurité routière :

Personne ressource au niveau local, le coordinateur sécurité routière du département (Préfecture) :

Le coordinateur sécurité routière anime, au quotidien, la mise en œuvre de la politique de sécurité routière définie localement. Il ou elle peut accompagner les responsables e projet dans la mise en place d'actions de sensibilisation et fournir de la documentation. Il est joignable via les services de la préfecture.

Sites institutionnels :

Le portail du ministère de l'intérieur dédié à l'ensemble des questions de sécurité routière (dangers de la route, connaissance des règles, conseils pratiques ...) : www.securite-routiere.gouv.fr/

Le portail national Eduscol /Education à la sécurité routière du ministère chargé de l'éducation nationale : <http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/>

Site associatif :

Le site national de l'association Prévention routière :

<https://www.preventionroutiere.asso.fr/>

Cette association a reçu l'agrément du ministère chargé de l'Education nationale.

Prévention des conduites addictives :

Dans le cadre de la préparation du projet et afin d'obtenir des renseignements fiables sur les opérateurs de préventions sur un territoire donné, tout établissement est invité se rapprocher des organismes suivants :

Au niveau de la région :

- ARS (Agence Régionale de Santé)
- CRES (Comité Régional d'Education pour la Santé) ou IREPS (Institut Régional d'Education pour la santé)

Au niveau du département :

- CODES (Comité départemental d'Education pour la Santé)

Vous pourrez retrouver en ligne les adresses et informations de contact :

- des ARS, depuis le page d'accueil du portail national : <https://www.ars.sante.fr/>
Rubrique : Les ARS dans votre région
- des CRES ou IREPS, ainsi que de leurs structures rattachées (CODES) depuis le site de la fédération nationale d'éducation pour la santé : <http://www.fnes.fr/>

Sites institutionnels :

Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives : <http://www.drogues.gouv.fr/>

Le ministère des Solidarités et de la Santé : www.sante.gouv.fr

L'Office français des drogues et toxicomanies : <http://www.ofdt.fr/>
et plus particulièrement l'info-service : [Les produits et les addictions de A à Z](#)

L'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé - ANSM : <http://ansm.sante.fr>
et sa page [Réglementation : classement des produits psychotropes et stupéfiants](#)

L'agence nationale de Santé publique <http://www.santepubliquefrance.fr/>

Drogues Info Service : www.drogues-info-service.fr

Alcool Info Service : www.alcool-info-service.fr

Joueurs Info Service : www.joueurs-info-service.fr

Tabac info service, TIS : www.tabac-info-service.fr/

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale, INSERM : inserm.fr et les pages :

[Santé publique - Addictions](#) et [Neurosciences - Addictions](#)

[Santé publique - Alcool](#) et [Neurosciences - Alcool](#)

[Les expertises collectives \(cannabis, alcool, tabac\)](#)

Sites associatifs :

Fédération addiction : www.federationaddiction.fr

Fil santé Jeunes : www.filsantejeunes.com et sa page [Drogues et addictions](#)

Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie, ANPAA : www.anpaa.asso.fr

Société française d'alcoologie, SFA : www.sfalcoologie.asso.fr

Office français de prévention du tabagisme, OFT : www.oft-asso.fr

Comité national contre le tabagisme, CNCT : www.cnct.org



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Appel à projet « Conduites addictives et sécurité routière - Trace ta route »

Annexe 2

NOTE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION DU PROJET

A compléter par le référent du projet désigné par le chef d'établissement

Intitulé du projet :

Région :

Etablissement :

Adresse postale :

Adresse de courrier électronique :

Responsable de l'établissement :

Nom - Prénom :

Adresse électronique :

Téléphone :

Référent du projet

Nom - Prénom :

Fonction :

Adresse de courrier électronique :

Classe(s) pressentie(s) pour le projet (niveau, **dénomination complète de la formation**) :

Résumé du projet

Brève présentation du projet

Contexte du projet

Pourquoi s'engager dans ce projet ? Quel lien avec le projet d'établissement ?

Présentation détaillée de la mise en œuvre du projet

Comment est il prévu d'engager le projet dans l'établissement ? Quels personnels seront mobilisés (pour les enseignants, préciser les disciplines) ? Quelles seront les modalités de co-construction? Quelles actions avec les apprenants sont envisagées ? Avec quels partenaires ?

L'évaluation du projet (quantitative/qualitative)

Comment est prévue la mise en place de l'évaluation ? Quels partenaires sont envisagés ? Quel type d'évaluation ?

Budget prévisionnel

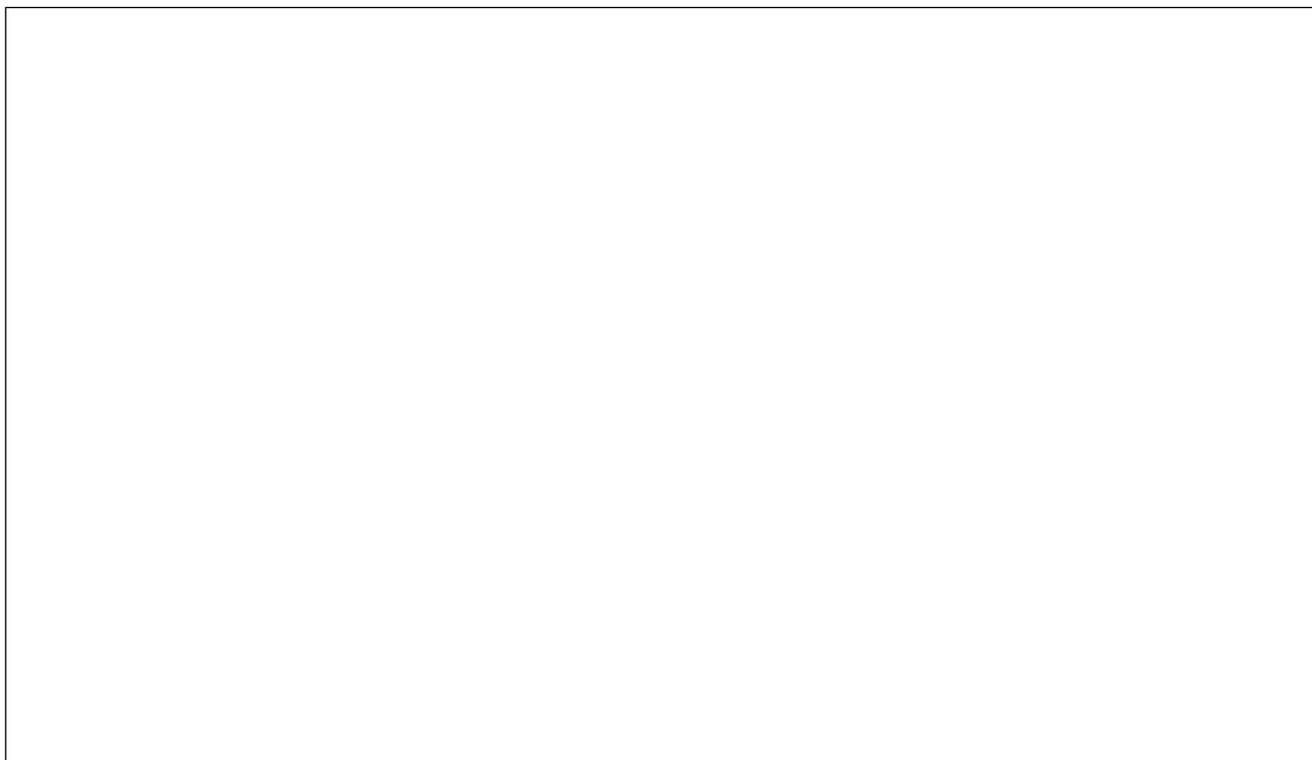
Désignation	Dépenses	Recettes
	TOTAL	TOTAL

Signature du ou de la chef-fe
d'établissement

Cachet de l'établissement

Date limite de renvoi à l'autorité académique 12 octobre 2017

Avis de l'autorité académique :



Signature du Chef ou de la Cheffe du SRFD :

Fiche à retourner par l'autorité académique et par courrier électronique **pour le 19 octobre 2017** à :

conf-dger.bvie@educagri.fr

Référent du projet

Nom :

Prénom :

Fonction/discipline :

Adresse électronique :

Membres de l'équipe ayant participé au projet (nom, prénom et **fonction/discipline**) :

-
-
-
-
-

II - Nombre d'heures mobilisées pour ce projet

- Temps face à face apprenants :
- Temps des enseignants (hors face à face apprenants) :

III - Résumé de la problématique retenue pour le projet

IV - Développement et mise œuvre du projet

Comment ont été définies les différentes étapes du projet ?

Quelle(s) actions ont été mises en place ? Comment le support de prévention a-t-il été conçu ? Le cas échéant, quelle diffusion ou valorisation ? Quelles modalités de co-construction avec les jeunes ? Pourquoi ces choix ? Quelle présentation du support a été faite et vers quels groupes de pairs ?

Quelles méthodes et modalités de travail ont été mobilisées pour l'élaboration du projet ?

Ex. : - Travail en groupe, binôme ou individuel

- Ateliers répartis sur plusieurs sessions, pendant les cours, l'heure de classe, ...

- Répartition des différentes étapes/tâches concourant à la production sur différents groupes/personnes

- modalités de co-construction

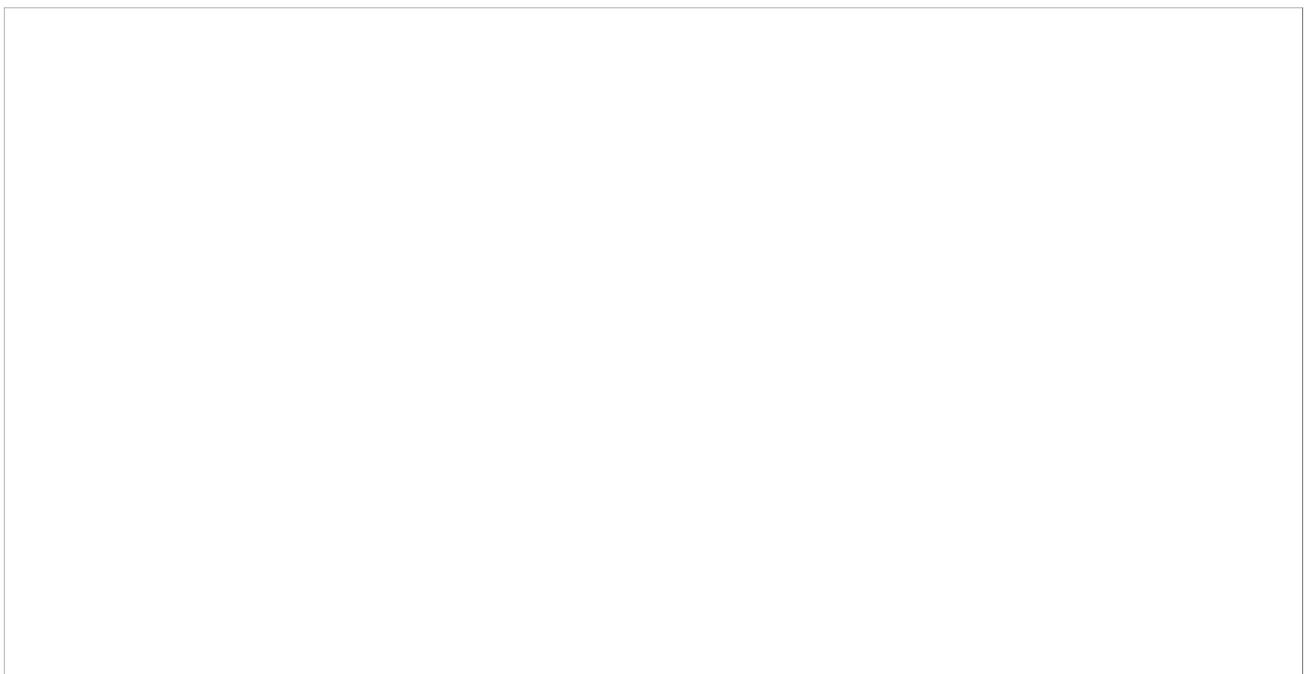


Quels ont été les freins et les leviers ? En cas de difficultés, comment ont-elles été dépassées ?

Implication des apprenants et des équipes dans le projet

Place des partenaires extérieurs dans le projet

Intégration du projet dans l'établissement...



V - Evaluation de l'impact du projet

Les apprenants

Quelles procédures ont-elles été privilégiées par les équipes pour mener l'évaluation avec les apprenants ?

Quelles ont-été les réactions sur les thèmes abordés et sur les méthodes et modalités utilisées ? En cas de différences d'appréciation, ont-elles été discutées ? Sous quelle(s) forme(s) ? Avec quels résultats ? ...

Des changements de représentations ou d'attitude/discours ont-ils été observés ? Lesquels ? Sinon pourquoi ?
Des changements de comportements ont-ils pu être observés ? Lesquels ? Sinon pourquoi ?
La cohésion du groupe classe ou groupe d'élève a-t-elle été renforcée ? Comment cela s'est-il traduit ?
Quelles compétences psychosociales ont été plus particulièrement mobilisées ou développées ?
Les jeunes impliqués se sont-ils exprimés sur leur travail auprès de leurs pairs ? Comment ?

Les équipes éducatives

Quel impact et quelle valorisation pour les équipes encadrantes ? Quelle(s) appropriation(s) pour les équipes non impliquées dans le projet ?...

L'établissement

Quelle place a eu ce projet dans l'établissement ? Comment a-t-il été abordé, diffusé et valorisé ?

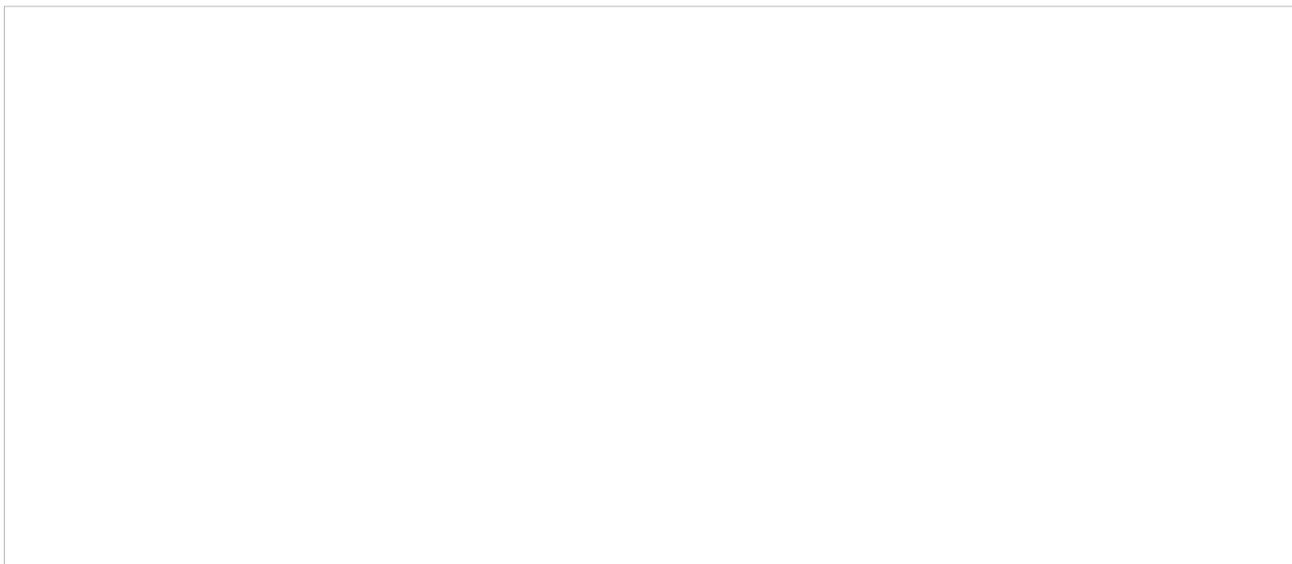
Ce projet a-t-il été un facteur de changement ou d'évolution dans la démarche éducative et notamment sur les questions de santé et de sécurité au travail ? Si oui comment ?

D'autres actions de prévention sur le sujet des conduites addictives dans le contexte professionnel sont elles envisagées pour l'année scolaire en cours ou dans le futur ? Sous quelle(s) formes ? Avec quels partenariats extérieurs ?

VI - Bilan financier (intégrer la valorisation des personnels)

Désignation	Recettes	Dépenses
	TOTAL	TOTAL

VII –Synthèse générale sur l’expérience du projet :



Signature du Chef
ou de la Chef-fe d'établissement

Date et cachet de l'établissement

**Document et support de prévention à transmettre pour le 22 mai 2018
à
conf-dger.bvie@educagri.fr accompagnés :**

- des autorisations de droit à l'image pour chaque personne ⁽¹⁾ figurant sur le support de prévention ;
- des courriers manuscrits d'autorisation d'utilisation du support produit⁽¹⁾ ;
- des courriers d'autorisation d'utilisation du support produit ⁽¹⁾, pour chacun des participants ;
- des photos, des témoignages, des articles... illustrant la construction du projet (ateliers, étapes de la réalisation du support, actions réalisées en lien avec le projet).

(1) Voir formulaires en annexe 4. Pour les jeunes mineurs, cette autorisation devra être délivrée par les parents ou la personne détentrice l'autorité parentale



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Appel à projet « Conduites addictives et sécurité routière-Trace ta route »

Annexe 4

**AUTORISATION DE PRISES DE VUE
personne majeure**

Je soussigné-e* (nom, prénom).....
adresse*.....
téléphone*.....
adresse de courrier électronique*.....

Reconnais avoir participé à des prises de vue dans le cadre de l'appel à projet « Conduites addictives et sécurité routière - Trace ta route ».

Accepte et autorise, sans contrepartie financière, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives à conserver ces images pour une durée illimitée, à les reproduire, à les diffuser dans le strict cadre de leurs activités sur tous supports et par tous les moyens de communication : tirages, flyers, cartes postales, affiches, utilisations audiovisuelles, télévisuelles, expositions en intérieur et en extérieur, édition, publications dans la presse, magazines, plaquettes, brochures, projections d'images, spectacles, internet.

Fait à, le...../...../.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées exclusivement au MAA et ne font l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers, autres que les prestataires techniques éventuellement en charge de la gestion du Site, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données recueillies dans la présente autorisation et qui vous concernent. Pour exercer ce droit, vous pouvez adresser un courrier à :*

MAA-Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous direction des politiques de formation et d'éducation - BVIE
78 rue de Varenne, 75349 PARIS 07SP

Appel à projet « Conduites addictives et sécurité routière-Trace ta route »



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Appel à projet « Conduites addictives et sécurité routière-Trace ta route »

Annexe 4

**AUTORISATION DE PRISES DE VUE
personne mineure**

Je soussigné-e* (nom, prénom, adresse, téléphone et mail)
le père ou tuteur*légal
adresse*

la mère ou tutrice légale* (mettre juste le prénom et le nom si l'adresse est
identique)
.....
adresse*.....

autorise, dans le cadre de l'appel à projet « Trace ta route » l'enregistrement
photographique ou vidéo de l'enfant se nommant :
.....

J'accepte et autorise, sans contrepartie financière, le Ministère de l'agriculture et
de l'alimentation et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les
conduites addictives à conserver ces images pour une durée illimitée, à les
reproduire, à les diffuser dans le strict cadre de leurs activités sur tous supports et
par tous les moyens de communication : tirages, flyers, cartes postales, affiches,
utilisations audiovisuelles, télévisuelles, expositions en intérieur et en extérieur,
édition, publications dans la presse, magazines, plaquettes, brochures, projections
d'images, spectacles, internet.

Fait à, le...../...../.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Le père ou tuteur légal

La mère ou tutrice légale

**Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées exclusivement au MAA et ne font
l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers, autres que les prestataires techniques
éventuellement en charge de la gestion du Site, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité
des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent
intervenir. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et
libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des
données recueillies dans la présente autorisation et qui vous concernent. Pour exercer ce droit,
vous pouvez adresser un courrier à :*

MAA-Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous direction des politiques de formation et d'éducation - BVIE
78 rue de Varenne, 75349 PARIS 07SP

Appel à projet « Conduites addictives et sécurité routière-Trace ta route »